

**REMBOURSEMENT DE TICKETS
DE CANTINE SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal est informé qu'une demande de remboursement aux frais de tickets de cantine de l'année scolaire 2005 a été présentée par **Madame BARTOLINI Arlette**.

Considérant que leur enfant ne sera pas scolarisé aux Pennes Mirabeau en 2006, il est proposé de leur rembourser les tickets non utilisés, à savoir :

- 50 tickets x 1,84€ = 92 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé

- DECIDE de rembourser la somme de :
92 € à Madame BARTOLINI Arlette

- PRECISE que les crédits nécessaires au paiement sont prévus au budget.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 22 décembre 2005
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

DOCTEUR J. COUPIER